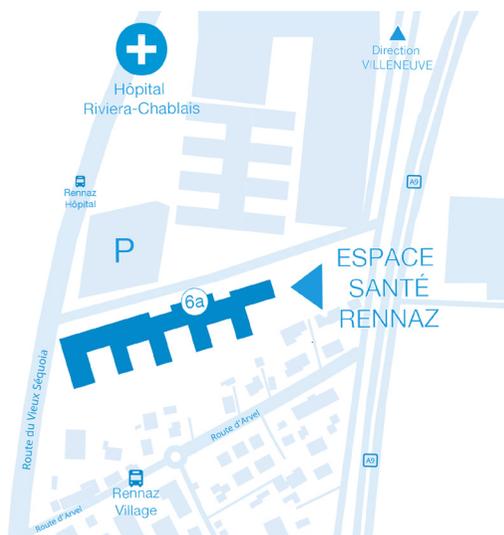


BUREAU RÉGIONAL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (BRIO)

Espace Santé Rennaz
Route des Tilles 6a
1847 Rennaz

Tél. : 021 960 19 19
Fax : 021 973 16 25
brio@rshl.ch

www.reseau-sante-haut-leman.ch



LE BRIO RÉPOND À VOS APPELS

du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

 accès personne à mobilité réduite



INFORMATION EN SANTE PUBLIQUE

PRESTATIONS SOCIALES



MISSION

L'assistant·e social·e soutient le travail des infirmier·ère·s de coordination du BRIO et des infirmier·ère·s de liaison qui interviennent dans les services hospitaliers.

Lorsqu'un·e patient·e va quitter l'hôpital pour retourner à domicile ou pour entrer en EMS, bien des questions sociales se posent.

- Quelles démarches administratives dois-je entreprendre lors d'une entrée en EMS ?
- De quelle aide puis-je bénéficier pour le paiement de mon assurance-maladie obligatoire ?
- Quel soutien puis-je obtenir pour traiter mes affaires administratives ?

L'assistant·e social·e est à disposition pour y répondre.

PRESTATIONS

L'assistant·e social·e est à même de fournir les prestations suivantes :

- évaluation de la situation sociale et administrative
- informations et explications au sujet des différentes aides et assurances sociales :
 - prestations complémentaires AVS/AI
 - subside pour l'assurance-maladie
 - allocation pour impotence
 - assurance invalidité
 - assurance vieillesse
 - assurance chômage
 - assurance perte de gain
- informations sur divers aspects juridiques :
 - droit de la protection de l'adulte (curatelle)
 - droit du bail
 - droit du travail
- orientation auprès des différents services spécialisés selon la situation
- appui et soutien lors de démarches administratives complexes.

LIEUX D'INTERVENTION

L'assistant·e social·e intervient dans les lieux suivants :

- au Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO)
- au domicile, en l'absence de prise en charge par les soins à domicile (CMS)
- à l'hôpital et dans les Cliniques de Gériatrie et de Réadaptation (CGR)
- à l'EMS, à la demande d'un·e résident·e, de son/sa représentant·e légal·e, de sa famille ou du personnel de l'établissement, durant les six premiers mois d'hébergement.



Visitez notre site !
www.reseau-sante-haut-leman.ch

